

Extraits de "Mais qu'est-ce qu'elles veulent (encore !), le Manifeste des Féministes en Mouvements

jeudi 8 mars 2012

Cet ouvrage collectif est paru aux éditions Les liens qui libèrent en mars 2012. Adéquations en reproduit ici l'éditorial, la table des matières et la liste des " 30 mesures pour l'égalité"

Sommaire de cet article

- [Edito](#)
- [Sommaire](#)
- [30 mesures pour l'égalité, maintenant !](#)

Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ?

Manifeste des Féministes en mouvements

Coordonné par Caroline De Haas, Séverine Lemièrre et Claire Serre-Combe

Editions [Les liens qui libèrent](#)

Date de parution : 07-03-2012

ISBN : 978-2-918597-73-5

64 pages

7 €

Edito

« Féministes en mouvements » : c'est sous cette bannière que plus de 40 associations engagées pour les droits des femmes et l'égalité se sont réunies les 2 et 3 juillet 2011 pour leurs premières rencontres d'été. Après deux journées d'échanges sur nos engagements et nos revendications, nous avons toutes et tous tiré le même constat : non seulement le féminisme est bien vivant, mais il est résolument moderne !

A la suite des mobilisations de ces dernières années, pour défendre le droit à la contraception et à l'avortement, revendiquer l'accès des femmes à une retraite décente ou pour dénoncer le sexisme et le déni entourant les violences faites aux femmes, nous l'affirmons : l'égalité entre les femmes et les hommes reste à concrétiser.

Les combats menés depuis plusieurs décennies par celles et ceux qui nous ont précédé-e-s et les droits qu'elles et ils ont conquis sont considérables : droit de vote, droits civils, droit à l'avortement et à la contraception, mixité à l'école, lois sur l'égalité professionnelle et salariale, loi sur la parité en politique... Ces avancées sociales ont changé le visage de la société toute entière et ont permis à des millions de femmes de sortir de l'ombre dans laquelle le système patriarcal les avait confinées.

Pourtant, plus de 40 ans après le mouvement de libération des femmes, les inégalités restent criantes dans tous les domaines. L'égalité passe régulièrement à l'arrière-plan : ce n'est jamais le moment, il y a toujours plus important. Nous le disons haut et fort : l'émancipation des femmes n'est pas un enjeu secondaire, subsidiaire, à mettre en fin de catalogue, mais un enjeu décisif, un signe et la condition d'une démocratie et d'une république justes.

Dans nos sociétés, et particulièrement dans le contexte actuel de crise économique, sociale et sociétale, la

précarité se conjugue surtout au féminin. Se révolter ne suffit plus, il faut inventer et oser le slogan des féministes italiennes « on ne sortira pas de la crise sans les femmes ! »

Les exigences que nous portons entrent en résonance avec l'aspiration à l'émancipation qui monte dans la société : nous voulons l'égalité. Pas l'égalité à moitié, pas l'égalité dans 150 ans, pas l'égalité pour certaines seulement. Nous voulons l'égalité maintenant. Car sans égalité, pas de liberté. Sans égalité, pas d'émancipation. Sans égalité, pas de progrès. Sans égalité, pas de démocratie.

C'est ce qui fonde nos engagements. C'est l'objet de ce manifeste.

Sommaire

1. Edito

2. Introduction : le féminisme c'est l'avenir !

3. Fausse égalité, vraies inégalités : Nos revendications !

FAUSSE EVIDENCE N°1 : A travail égal, salaire égal !

FAUSSE EVIDENCE N°2 : Le temps partiel, c'est bien quand on a des enfants

FAUSSE EVIDENCE N°3 : Un enfant, si je veux, quand je veux !

FAUSSE EVIDENCE N°4 : Il suffit de dire non !

FAUSSE EVIDENCE N°5 : La chambre à coucher, ce n'est que du privé !

FAUSSE EVIDENCE N°6 : Un homme, une femme, un homme, une femme... vive la parité !

FAUSSE EVIDENCE N°7 : Les hommes viennent de Mars et les femmes de Vénus

FAUSSE EVIDENCE N°8 : Les femmes immigrées suivent leur mari

FAUSSE EVIDENCE N°9 : Lesbiennes, hétéros, même droits !

FAUSSE EVIDENCE N°10 : Le féminisme est une lubie occidentale

FAUSSE EVIDENCE N°11 : L'égalité, ça ne coûte rien

4. Conclusion

5. 30 mesures pour l'égalité maintenant !

6. Les associations des Féministes en mouvements

7. Pour aller plus loin

30 mesures pour l'égalité, maintenant !

Mesure n°1

Exiger des entreprises qu'elles appliquent le cadre réglementaire existant (égalité professionnelle, égalité salariale et négociations collectives obligatoires) sous peine de sanctions financières lourdes (au minimum de 1% de la masse salariale), en renforçant les missions et moyens de l'Inspection du travail.

Mesure n°2

Garantir l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et l'âge du taux plein à 65 ans.

Mesure n°3

Organiser une conférence annuelle tripartite établissant une méthodologie d'évaluation non discriminante des emplois pour garantir une rémunération identique pour les emplois à prédominance féminine et à prédominance masculine de valeur comparable et contraindre les entreprises à assurer des progressions de carrières pour les emplois à prédominance féminine.

Mesure n°4

Etablir le niveau des cotisations sociales patronales des emplois à temps partiel au niveau de celles des emplois à temps complet et attribuer une compensation salariale pour les emplois à temps partiel.

Mesure n°5

Créer un véritable service public de la petite enfance avec notamment la mise en œuvre d'un droit de

place en crèche pour chaque enfant. Ce qui exige de créer 500 000 places d'accueil en crèche dans les 5 ans.

Mesure n°6

Intégrer une clause d'égalité femmes-hommes dans l'obligation faite aux entreprises d'employer 6% de personnes en situation de handicap.

Mesure n°7

Mettre en place un service public de la dépendance, universel, relevant de la Sécurité sociale et offrant un traitement égalitaire.

Mesure n°8

Rembourser tous les moyens de contraception et appliquer la loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité

Mesure n°9

Rembourser l'IVG à 100% et garantir l'anonymat dans tous les territoires

Mesure n°10

Ouvrir sur 5 ans 100 nouveaux centres d'IVG sur l'ensemble du territoire

Mesure n°11

Intégrer dans le code du travail et le code pénal la définition européenne du harcèlement sexuel.

Mesure n°12

Réaliser chaque année une campagne nationale d'information et de sensibilisation contre les violences faites aux femmes d'un budget minimum de 5 millions d'euros (à titre de comparaison le budget est de 12 millions pour la campagne de la sécurité routière et celui pour la campagne de sensibilisation grand public contre les violences faites aux femmes s'élevait, en 2011, à 500 000 euros).

Mesure n°13

Multiplier par 4 le nombre de places d'hébergement spécifiques pour les femmes victimes de violences (aujourd'hui 1500 environ) afin d'atteindre les standards européens (1 place pour 10 000 habitants), en veillant à l'accessibilité de ces places aux femmes handicapées.

Mesure n°14

Créer une Haute Autorité contre les violences faites aux femmes, chargée de recevoir les saisines de personnes victimes de violences ou d'associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle comprendrait également un Observatoire national des violences faites aux femmes ayant comme missions de collecter, d'analyser et de diffuser les travaux et données relatifs aux violences faites aux femmes, dans toutes leurs formes et sous tous leurs aspects, ainsi que celles relatives aux politiques menées en ce domaine.

Mesure n°15

Supprimer le délit de racolage, mettre en place des mesures de prévention et d'éducation, pénaliser les clients prostitueurs et accompagner les personnes qui souhaitent quitter la prostitution.

Mesure n°16

Réformer le système électoral pour garantir la parité dans toutes les élections, avec une préférence pour le scrutin proportionnel. En attendant, supprimer totalement les financements publics des partis politiques qui ne respectent pas la loi.

Mesure n°17

Interdire le cumul des mandats simultanés (un seul mandat exécutif) et limiter le nombre de mandats successifs

Mesure n°18

Rendre la parité obligatoire au gouvernement, dans la composition de tous les Conseils d'administration des institutions ou des entreprises publiques ainsi que dans toute nomination en Conseil des ministres

Mesure n°19

Appliquer la convention interministérielle pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif et la doter des moyens correspondants, permettant :

→ La formation initiale et continue des enseignant-e-s et des personnels éducatifs au sens large aux pratiques d'éducation non-sexiste et au repérage des stéréotypes sexistes.

→ L'application de la circulaire N°2003-027 du 17-2-2003 garantissant que chaque élève du primaire, au lycée, bénéficie, 3 fois par an, d'une séance d'éducation à la sexualité et à l'égalité.

Mesure n°20

Créer, sous la responsabilité de la Haute Autorité contre les violences faites aux femmes, une instance chargée d'examiner toutes les publicités avant diffusion dans l'espace public. Dirigée par une personnalité indépendante, elle sera composée pour moitié de professionnel-le-s et pour moitié de d'élue-e-s et de représentant-e-s des associations.

Mesure n°21

Régulariser les travailleurs et travailleuses sans papiers

Mesure n°22

Garantir la délivrance et le renouvellement du titre de séjour aux femmes victimes de violences conjugales, dont le droit au séjour dépend de la vie conjugale, aux bénéficiaires d'une ordonnance de protection, ainsi qu'à celles voulant se libérer de situations contraires aux droits humains fondamentaux (esclavage domestique, prostitution...)

Mesure n°23

Garantir le respect du droit d'asile pour les femmes persécutées et discriminées en tant que femmes, pour les femmes persécutées en raison de leurs actions ou de leurs idées en faveur des droits et de la liberté des femmes, ou de leur orientation sexuelle, pour les femmes victimes de violences spécifiques y compris les viols, les mariages forcés, les atteintes à l'intégrité de leur corps.

Mesure n°24

Intégrer la lutte contre l'homophobie et la lesbophobie dans les programmes scolaires.

Mesure n°25

Reconnaître le droit à l'adoption pour les couples homosexuels et le droit à l'aide médicale à la procréation (AMP) pour les couples de lesbiennes.

Mesure n°26

Promouvoir, auprès des pays partenaires de la France, l'application sans restriction des conventions internationales - comme la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes et la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité - et l'adoption de la Clause de l'Européenne la plus favorisée.

Mesure n°27

Soutenir les associations qui partout dans le monde font avancer les droits des femmes. Utiliser les politiques de développement et les instruments de coopération de la France pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Mesure n°28

Créer un ministère d'Etat des Droits des Femmes, avec une administration dédiée et dotée de moyens à la hauteur des enjeux, au niveau central comme au niveau local.

Mesure n°29

Augmenter le montant global des subventions aux associations féministes à la hauteur des besoins

(enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros).

Mesure n°30

Mettre en place des conventions pluriannuelles afin d'assurer de façon pérenne le fonctionnement et les actions des associations, et notamment les structures dédiées à l'accompagnement et/ou l'hébergement des femmes victimes de violences.